



Retrouvez l'ensemble des informations pratiques sur www.smicval.fr

Je soussigné(e) : Madame Monsieur

Nom (*écrire en majuscules*) : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Tél. fixe : _____

Tél. mobile : _____

Courriel : _____

Justificatifs à joindre impérativement :

- **Justificatif de domicile**

1 seule carte sera délivrée par foyer

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des justificatifs produits.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des déchèteries du SMICVAL en vigueur et des modalités d'accès des particuliers aux déchèteries (feuillet n°2).

Fait à _____

Le _____

Signature du demandeur précédée de la mention
« Lu et approuvé »

La carte vous sera transmise par courrier,
à l'adresse indiquée.

Cadre réservé au SMICVAL
Carte d'accès N° :

Ces informations feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL ; conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne qui figure sur le fichier centralisé tenu par le SMICVAL dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant.

Merci de compléter ce formulaire et le retourner accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante :
SMICVAL – Département Service aux publics – 8, Route de la Pinière – 33910 ST DENIS DE PILE (www.smicval.fr)
Tél : 05.57.84.74.00/ Fax : 05.57.55.39.71/ mail : redevance.speciale@smicval.fr

Le SMICVAL modernise son fonctionnement en attribuant à l'ensemble de ses usagers des cartes d'accès à ses services. Ces cartes permettront une gestion informatisée de toutes les demandes et une meilleure communication.

A partir du 3 juin 2013, les usagers devront obligatoirement présenter leur carte d'accès à l'entrée des déchèteries équipées du système d'identification.

Comment obtenir sa carte d'accès ?

En remplissant le formulaire d'obtention de la carte « particulier » et en le retournant à l'adresse du SMICVAL :

- 8 route de la pinière 33910 Saint Denis de Pile
- ou par mail : redevance.speciale@smicval.fr

Le SMICVAL procède alors à l'enregistrement informatique du formulaire et envoie la carte à l'adresse indiquée. La carte et le dépôt en déchèterie sont gratuits. Une seule carte est attribuée par foyer.

Utilisation de la carte et modalités de paiement

Pour obtenir l'autorisation de décharger, le particulier présente la carte en entrée de déchèterie à l'agent d'accueil.

L'agent d'accueil enregistre sur sa console le type et le volume de déchet déposé. Le particulier est alors invité à trier les déchets déposés.

Responsabilités

Tout changement dans le nom ou les coordonnées du particulier doit être signalé au SMICVAL dans les meilleurs délais (un justificatif devra être joint).

De même, en cas de perte ou de vol, il convient de prévenir rapidement le SMICVAL afin de désactiver l'ancienne carte et d'attribuer une nouvelle carte. Aucun recours n'est possible à l'encontre du SMICVAL en cas d'utilisation frauduleuse de la carte.

Le SMICVAL se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :

- non respect du règlement des déchèteries
- d'utilisation frauduleuse de la carte portant sur l'identité de l'utilisateur
- prêt de son badge à un professionnel

L'utilisateur s'engage à restituer la carte en cas de déménagement hors du territoire du SMICVAL.

Déchets et apports autorisés

La liste des déchets acceptés (ces déchets sont acceptés dans la limite de 3m³ par jour (pour un ou plusieurs flux cumulés) :

Tout venant (films plastiques, polystyrènes, plâtre, encombrants...)

Déchets verts (branches, feuilles, tontes)

Gravats (terre, cailloux, gravats de démolition, faïence...)

Bois (bois traité ou non, palettes...)

Cartons (propre et à plat)

Ferraille

DASRI (Déchets de Soins à Risque Infectieux)

Déchets Dangereux Spéciaux (peintures, colles...)

Batteries, Piles, Néons

Huiles de vidange (minérales), **Huiles alimentaires** (végétales)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (téléviseurs, réfrigérateurs, téléphone...)

Pneus sans jante (dans la limite de 4 pneus)

Déchets refusés : ordures ménagères, sacs opaques pleins, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets explosifs, , cadavres d'animaux, déjections animales et litières, produits radioactifs, amiante, les pneus avec jante,

Respect des agents et des lieux

Pour un maximum d'efficacité, l'utilisateur est invité à :

- trier ses déchets avant de venir à la déchèterie pour un déchargement plus rapide et efficace
- préparer sa carte d'accès pour la présenter à l'agent d'accueil
- indiquer clairement les types de déchets apportés à l'agent d'accueil
- stationner correctement son véhicule pour éviter de bloquer le passage et éviter les accidents
- décharger ses déchets en respectant les consignes de tri mais aussi de sécurité
- respecter la propreté du site en ramassant les éventuels déchets tombés à côté des bennes lors du déchargement

L'agent d'accueil est à votre disposition sur le site pour vous guider et vous orienter, merci de respecter ses consignes.

Déchèteries et horaires

Liste des déchèteries du SMICVAL :

- Déchèterie de St Aubin de Blaye
- Déchèterie de St Paul
- Déchèterie de Mariens
- Déchèterie de St Gervais
- Déchèterie de Libourne Ballastière
- Déchèterie de Libourne CTM
- Déchèterie de St Denis de Pile
- Déchèterie de La Roche Chalais
- Déchèterie de Coutras
- Déchèterie de La Roche Chalais
- Déchèterie de Vayres
- Déchèterie de Vérac

Horaires des déchèteries du SMICVAL

Ouvertes du lundi au samedi

- Horaires d'été du 1^{er} février au 31 octobre de 9h-12h et 14h-18h
- Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 janvier de 9h-12h et 13h-17h

Les informations relatives aux horaires des déchèteries, aux déchets acceptés et aux tarifs sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Ces informations sont disponibles sur demande auprès du SMICVAL ou sur le site internet www.smicval.fr. Toute modification sera portée à la connaissance des usagers par les mêmes voies.